

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Gym Éveil

Le présent règlement a pour but de vous donner toutes les informations pratiques concernant l'activité « Gym Éveil » géré par l'association Familles Rurales de Rocheservière.

Ce document est le résultat du travail du Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales de Rocheservière. Ce règlement intérieur est conçu afin de faciliter les relations entre les familles et l'association.

INSCRIPTION

Chaque famille souhaitant inscrire son enfant à la Gym Éveil doit compléter un dossier d'inscription comprenant les éléments suivants :

- Une fiche familiale annuelle de renseignement
- Une autorisation de droit à l'image
- Un bordereau d'adhésion Familles Rurales
- Les règlements (cotisation et adhésion)

Une séance d'essai est possible. Le dossier d'inscription est obligatoire. Il sera détruit en cas de décision de ne pas continuer l'activité.

FONCTIONNEMENT

Lieux d'activité : Salle de gymnastique du collège St Sauveur – 30 rue des alouettes - Rocheservière

Horaires : Les samedis hors vacances scolaires du 5 septembre 2026 au 19 juin 2027

- De 9h à 9h45 pour les enfants nés en 2024
- De 10h à 11h pour les enfants nés en 2023
- De 11h à 12h pour les enfants nés en 2022

Groupes : Le nombre d'enfants est limité à 12 par groupes pour une participation et un suivi adapté.

Encadrement : Les séances sont encadrées par Jérôme De Goyon, éducateur sportif qualifié « Animateur d'Activités d'Éveil Gymnique pour la Petite Enfance » par la Fédération Française de Gymnastique.

Accompagnement des parents :

- Groupe des 2024 : Chaque enfant est accompagné par un de ses parents à chaque séance toute l'année.
- Groupe des 2023 et 2022 : Chaque enfant est accompagné par un de ses parents les 3 premières séances. Concernant les 2023, l'accompagnement peut se poursuivre au-delà de la 3^{ème} séance au choix des parents en fonction de l'autonomie de l'enfant.

Au-delà de la 3^{ème} séance, nous demandons la présence de deux parents à chaque séance pour assister Jérôme dans l'encadrement des ateliers. Avant chaque période (période 1 d'octobre à décembre, période 2 de janvier à avril, période 3 de mai à juin) un sondage sera envoyé aux parents pour noter les disponibilités afin d'établir un planning. Il est obligatoire de noter au minimum 3 disponibilités à chaque période. Les familles n'accompagnant pas (ne répondant pas au sondage ou ne venant pas le jour désigné d'accompagnement) pourront refusées aux séances.

Absences, maladie : Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant par SMS (le numéro de Jérôme vous sera communiqué). Il est préférable que les enfants malades n'assistent pas aux séances jusqu'à leur guérison. Il n'y aura pas de déduction tarifaire.

Règles de vie : L'activité Gym Éveil est un lieu de vie en collectivité qui nécessite, de la part des enfants, de respecter les règles de vie établies par l'éducateur (règles élémentaires basées sur le respect des personnes et du matériel). Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement, les parents en seront avertis. Si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé, avant toute décision d'exclusion temporaire ou définitive.

Sécurité : L'éducateur disposera d'une trousse de premier secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants. En cas d'urgence, l'éducateur contactera les représentants légaux et selon la gravité, fera appel aux secours spécialisés (pompiers et SAMU).

Assurance : L'association organisatrice de l'activité est assurée en responsabilité civile auprès de la SMACL. Elle ne pourra cependant être tenue responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel. Les enfants doivent être couverts en responsabilité civile par le régime de leurs parents (ou de la personne responsable) pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, les dommages causés par l'enfant à autrui, les accidents survenus lors de la pratique des activités. Il est conseillé aux parents de souscrire une garantie individuelle accident pour leur enfant.

TARIFS

Tarifs pour l'année scolaire : Enfants nés en 2022 et 2023 : 115 €
Enfants nés en 2024 : 105 €

Le règlement de la cotisation peut se faire en une, deux ou trois fois. Il est possible de régler par prélèvement, chèque, espèces et chèques vacances.

L'adhésion à l'association est obligatoire.

La primo-adhésion pour la période de septembre à décembre est de 9 € (sauf si vous êtes déjà adhérent en 2026, votre adhésion actuelle est valable jusqu'en décembre 2026).

L'adhésion pour l'année 2027 est de 25,5 €

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales de Rocheservière organisatrice et gestionnaire de l'activité Gym Éveil.

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels. Dans tous les cas, il est donné aux familles avant la date de renouvellement des fiches annuelles de renseignements.

Chaque famille doit lire attentivement ce présent règlement.

Il est demandé à chaque famille d'accepter ce règlement sur sa fiche annuelle de renseignement.